

Ville de Niort
CS 58755
79027 NIORT CEDEX
Direction des Ressources Humaines

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL
Cadre d'emplois des médecins territoriaux.

PRESENTATION

Au coeur du Marais Poitevin et proche des côtes atlantiques, Niort et son agglomération sont reconnues pour la douceur et la qualité de vie. La Ville de Niort et son CCAS (1200 agents) et la Communauté d'Agglomération du Niortais (800 agents) disposent d'un service autonome de médecine préventive en santé et travail.

Ce service de médecine préventive est actuellement composé :

- D'un médecin titulaire à mi-temps
- D'un(e) infirmier(ère) en santé au travail à temps plein pour l'agglomération
- D'un(e) infirmier(ère) en santé au travail à temps plein, en cours de recrutement pour la Ville de Niort
- D'une assistante médicale et administrative

Le médecin recruté travaillera en équipe pluridisciplinaire, en étroite collaboration avec les acteurs de la prévention et du maintien dans l'emploi :

- 6 conseillers et plusieurs assistants en prévention
- 2 assistantes sociales du personnel
- 1 chargé d'Inspection en Santé Sécurité au Travail
- 4 conseillers en évolution professionnelle

Le service autonome et le poste proposé présentent de nombreux avantages :

- Visites médicales sur site unique (pas de déplacements)
- Effectif limité à environ 2000 agents présentant une importante diversité de métiers
- Autonomie dans l'organisation du planning de visite (pas d'exigence de durée de visite permettant un suivi qualitatif et approfondi des agents et salariés)
- Autonomie concernant les actions sur le milieu du travail qui sont encouragées par l'employeur
- L'Agglo et la Ville de Niort attachent une importance aux projets de prévention dans lequel le médecin apporte son expertise
- Le médecin de prévention est accompagné dans l'animation et la coordination de l'équipe médicale
- Echange et travail en direct avec les encadrants des différentes directions en toute indépendance

MISSIONS

- 1/ Assurer les visites médicales obligatoires et surveiller de manière renforcée le personnel sur les postes à risques
- 2/ Mettre en oeuvre des actions de terrain pour l'amélioration des conditions de travail des agents
- 3/ Conseiller l'administration et le personnel sur les conditions de vie et de travail, l'hygiène et la sécurité des locaux, l'adaptation des postes de travail, la protection contre les nuisances professionnelles
- 4/ Participer à des groupes de travail dans les domaines de l'hygiène, la santé et la sécurité au travail
- 5/ Intervenir dans une approche pluridisciplinaire sur la prévention et l'accompagnement du maintien en emploi (aménagement de poste, mobilité pour raison de santé,•)
- 6/ Participer aux réunions du Comité d'Hygiène et de sécurité et de différentes commissions
- 7/ Mettre en oeuvre des actions d'information et/ou de formation sur l'hygiène et la sécurité

PROFIL

Profession réglementée : Titulaire du diplôme de docteur en médecine titre ou certificat exigé pour exercer les fonctions de médecin du travail (DES ou CES ou équivalent)

Possibilité d'être recruté.e : Titulaire de la fonction publique, détachement, contrat de droit public à durée déterminée ou indéterminée en fonction de la situation

Poste permanent : 60% Ville de Niort - 40% Niort Agglo

Date d'affectation sur le poste souhaitée : A partir du 1er septembre 2020 idéalement

Quotité de travail : 100% (demande de temps partiel peut être étudiée)

Lieu d'affectation : Niort

Positionnement dans l'organisation : La Cellule médecine préventive est rattachée fonctionnellement aux Services Prévention Santé Sécurité des 2 collectivités (Ville et Agglo).

- Dynamisme
- Sens du travail en équipe et bon relationnel
- Une approche pluridisciplinaire des dossiers
- Travail en transversalité (collaboration étroite et constructive avec les équipes prévention, ressources humaines, direction et encadrement)
- Sens du service public et des relations humaines
- Rigueur, autonomie et disponibilité
- Devoir de réserve et de confidentialité
- Connaissances appréciées de logiciels spécialisés (logiciel Préventiel actuellement déployé) et niveau utilisateur suites bureautiques (environnement Windows)

Dans le cadre de sa politique d'accueil et d'intégration des travailleurs handicapés, la Ville et l'agglo du Niortais ont signé une convention avec le fond d'insertion des personnes en situation de handicap afin de favoriser le maintien dans l'emploi et le recrutement.

REMUNERATION

Conditions statutaires - Régime indemnitaire - Prime de vacances - Prestations sociales.

RENSEIGNEMENTS

Ce projet porté par une volonté politique forte en matière de santé et sécurité au travail vous intéresse :

Pour tout renseignement complémentaire ou question, n'hésitez pas à nous contacter :

Olivier SAGOT - Responsable Mission Prévention Santé Sécurité Niort Agglo - 06.30.52.43.70

Marion ARNAUD - Responsable du Service Santé et Sécurité Ville de Niort - 05.49.78.77.39

Dr François MISTOUFLET - Médecin de prévention Ville de Niort et Niort Agglo - 05.49.78.75.82

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV détaillé + photo + copie du diplôme et/ou attestation de réussite au concours), avant le **11/12/2020**, sous la référence : **20E/A10 bis**

Pour les agents de la Fonction Publique Territoriale copie de la dernière situation administrative (grade et échelon).

Pour les candidats reconnus comme travailleurs handicapés, copie de l'attestation de RQTH.

Monsieur le Maire
Direction des Ressources Humaines
Place Martin Bastard
CS 58755
79027 NIORT cedex